

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PORTNEUF

AVIS PUBLIC

AVIS DE VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE L'IMPÔT FONCIER

Le présent AVIS est donné par la Municipalité régionale de comté de Portneuf, personne morale de droit public, ayant ses bureaux au 185, route 138, à Cap-Santé, province de Québec, G0A 1L0, ici représentée par madame Josée Frenette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

La vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier de l'immeuble faisant partie du présent AVIS se tiendra le jeudi **15 octobre 2020, à 10 h,** au 185, route 138, à Cap-Santé, province de Québec, GOA 1LO.

**** En raison du contexte de pandémie et de la capacité limite de nos locaux, seuls les enchérisseurs seront admis, sans accompagnateurs. Les personnes désirant enchérir lors de la vente pour non-paiement de taxes doivent s'inscrire auprès de Mme Véronique Lille au 418 285-3744, poste 108, avant le 14 octobre 2020, 16 h.

Afin de respecter les normes de la Santé publique, il se pourrait que la vente soit reportée ou déplacée dans une salle avoisinante de la préfecture. Des indications claires seront données la journée même de la vente, s'il y a lieu.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE

Nom du propriétaire : Robin Simard 4 834,21 \$ (1)

Dernière adresse connue du propriétaire : 875, rue Isidore-Garon, Québec (Québec)

G1V 3X3

Matricule: 2185-62-9891

Lot: 4 909 509

Cadastre: Cadastre du Québec

Désignation :

Un immeuble situé sur la rue des Ronces, dans la municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, connu et désigné comme étant le lot numéro 4 909 509 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf.

1 Ce montant inclut : capital, intérêts, taxes municipales et/ou scolaires et frais de la MRC calculés au 22 avril 2020. Veuillez prendre note que des frais supplémentaires, des intérêts ainsi que les TPS et TVQ applicables peuvent s'ajouter au montant indiqué.

CONDITIONS POUR ENCHÉRIR:

<u>Si vous représentez une personne morale</u>, en plus de nous fournir une carte d'identité avec photo, vous devrez nous fournir le nom et les coordonnées de l'entreprise, ainsi qu'une résolution vous autorisant à agir au nom de la compagnie.

<u>Si vous représentez une personne physique</u>, en plus de nous fournir une carte d'identité avec photo, vous devrez nous fournir le nom et les coordonnées de la personne que vous représentez, ainsi qu'une procuration vous permettant d'agir en son nom.

PAIEMENT : Paiement complet dès l'adjudication en mandat-poste, traite bancaire ou chèque visé fait à l'ordre de : MRC de Portneuf.

Les immeubles acquis dans le cadre de la vente pour taxes sont assujettis à un droit de retrait d'un (1) an suivant la date de l'adjudication (C.M. art. 1057).



Pour information supplémentaire, veuillez contacter madame Véronique Lille au 418 285-3744, poste 108.

DONNÉ À CAP-SANTÉ, CE 30° JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DE L'AN DEUX MILLE VINGT.

Josée Frenette, B.A.A., OMA

Directrice générale et secrétaire-trésorière